

**ANNEXE II B
RÈGLEMENT D'EXAMEN**

Baccalauréat professionnel Spécialité TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-ŒUVRE	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique Sous-épreuve E11 : Mathématiques Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U11 U12	3 1,5 1,5	CCF CCF		Ponctuel écrit Ponctuel écrit et pratique	1h 1h	CCF CCF	
Épreuve E2 : Épreuve de technologie Sous-épreuve E21 : préparation et organisation de travaux Sous-épreuve E22 : analyse technique d'un ouvrage	U21 U22	4 2 2	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	4h 4 h	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	4h 4 h	CCF CCF	
E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité Sous-épreuve E32 : Mise en œuvre Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U31 U32 U33 U34 U35	9 2 3 2 1 1	CCF CCF CCF CCF CCF		Ponctuel oral Ponctuel pratique Ponctuel pratique Ponctuel oral Ponctuel écrit	20min 14h à 17h. 4h à 7h 30 min 2h	CCF CCF CCF CCF CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U51 U52	5 2,5 2,5	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2h30 2h	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2h30 2h	CCF CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuve facultative (2) : Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)	Ponctuel oral	0h20 (1)

1) dont 5 minutes de préparation

2). La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.